

## **NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE** **DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Sommaire :

- I. Le cadre général du budget
  - II. La section de fonctionnement
  - III. La section d'investissement
  - IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation
- Annexe : extrait du CGCT

### **I. Le cadre général du budget**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le SIVOS ; elle est disponible sur le site internet de la commune de La Ronde.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée. Par cet acte, la Présidente, ordonnateur présente un bilan de l'année écoulée.

Le compte administratif 2022 a été voté le 3 avril 2023 par le Comité Syndical. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents du SIVOS ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

### **II. La section de fonctionnement**

#### **a) Généralités**

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services scolaires. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour le Comité Syndical :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine ...), aux participations communales, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Il existe trois principaux types de recettes pour un SIVOS :

- Les dotations versées par l'Etat :

Inflation énergie : 3 7004 €

- Les participations communales :

2020 : 313 753.48 €

2021 : 311 693.39 €

2022 : 318 243.47 €

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population correspondant aux cantines :

2020 : 36 415.62 €

2021 : 50 423.94 €

2022 : 52 747.56 €

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel du SIVOS, l'entretien et la consommation des bâtiments scolaires, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées et les intérêts des emprunts à payer.

Il existe deux principaux types de dépenses pour un SIVOS :

- Les charges liées au fonctionnement :

2020 : 86 741.56 €

2021 : 114 810.77 €

2022 : 122 895.77 €

- Les charges de personnel :

2020 : 199 980.79 €

2021 : 205 246.37 €

2022 : 207 343.03 €

Le personnel du SIVOS est constitué de

- 4 agents titulaires (2 ATSEM – 2 agents de restauration et entretien)
- 1 agent contractuel (entretien)

Mise à disposition du personnel de la Commune de La Ronde :

- 1 Secrétaire du sivos – 15 heures/semaine (de janvier à juin) et 7heures /semaine (de juillet à décembre)
- 1 Secrétaire social et paye – 2 heures/mois
- 1 Agent entretien – 20 heures/semaine

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité du SIVOS à financer lui-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	recettes	Montant
Dépenses courantes	122 895.77 €	Excédent brut reporté	20 136.53 €
Dépenses de personnel	207 343.03 €	Recettes des services (cantine)	52 747.56 €
Autres dépenses de gestion courante	0.00 €	TVA / Fonctionnement	0.00 €
Dépenses financières (emprunts)	4 017.14 €	Dotations et participations	6 704.00 €
Dépenses exceptionnelles	0.00 €	Participations communales	318 243.47 €
Autres dépenses	0.00 €	Recettes exceptionnelles	608.74 €
Dépenses imprévues	0.00 €	Recettes financières (atténuation de charges)	4 703.51 €
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>334 255.94 €</b>	Autres recettes	0.00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	0.00 €	Total recettes réelles	
Virement à la section d'investissement	0.00 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	
<b>Total général</b>	<b>334 255.94 €</b>	<b>Total général</b>	<b>40 143.81 €</b>

c) La fiscalité  
Néant

d) Les dotations de l'Etat.  
Néant

### III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement du SIVOS regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel informatique pour l'école, de biens

immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction de nouvelles classes, changement des ouvertures, l'installation de stores ...)

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement :

dépenses	montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	91 565.13 €	Affectation de résultat	91 565.13 €
Remboursement d'emprunts	40 575.82 €	FCTVA	1 058.80 €
<u>Autres dépenses :</u>	<b>27 890.77 €</b>	<u>Subventions :</u>	<b>9 742.87 €</b>
• école numérique	7 234.80 €	• ETAT	2 152.50 €
• stores	8 073.22 €	• DEPT	820.50 €
• soubassements	8 028.46 €	• DEPT	3 796.58 €
• capteurs	966.29 €	• DEPT	2 007.00 €
• salle de motricité	3588.00 €	• ETAT	966.29 €
		Produits (écritures d'ordre entre section)	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>160 031.72 €</b>	<b>Total général</b>	<b>102 366.80 €</b>

c) Les principaux projets de l'année 2022 ont été les suivants : (à préciser)

- Projet école numérique
- Achat mobilier scolaire

-

d) Les subventions d'investissements reçues :

- DETR
- subventions départementales

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à La Ronde, le 4 avril 2023

La Présidente du SIVOS ST CYR/LA RONDE,  
Johanna GRASSET



**Annexe**

**Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L2313-1**

*Les budgets du SIVOS restent déposés à la mairie où ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption ou éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'Etat dans le département.*

*Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix de la Présidente.*

**AR Prefecture**

017-251710695-20230403-03042023011-DE  
Reçu le 20/04/2023